



MAIRIE
d'Echenans-sur-l'Etang

Le 24 Mars 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL.

Présentation de la proposition SOLIHA concernant le logement communal sis au-dessus de la mairie.

- Description sommaire et estimation des travaux envisagés : 92125 € ht (A déduire un certain nombre de travaux simples qui seront réalisés par le conseil municipal au cours d'une ou 2 journées de travaux.)
- Travaux en plus-values sur logement pour effilogis pour une valeur de 32250 € ht. Cette proposition ne sera pas retenue car trop onéreuse et dépasse les prévisions de dépense pour la commune.
- Travaux en plus-values sur les communs : 16940 € ht. Ces travaux sont retenus en option. Un certain nombre seront effectués par le conseil.
- Maitrise d'œuvre : estimée à 20000 € ht.

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET ENFOUISSEMENT.

Le SYDED au vu de l'extension des habitations sur la rue des cerisiers, a décidé de renforcer la ligne électrique entre le transformateur situé sur la grande rue et le haut de la rue des cerisiers sur une longueur totale d'environ 350m. Coût estimé à environ 135000 € à la charge du SYDED.

La commune a saisi cette opportunité pour enfouir l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques. Coût estimé restant à charge pour la commune : 40000 € hors subventions.

Les travaux seront réalisés par la Sté HAEFELI de Lure.

DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents l'octroi des subventions suivantes :

- L'association de musique Prélude : 100€.
- Randonneurs de la vallée du Rupt : 50 €.
- Prévention routière : 50 €.
- Banque alimentaire : 100 €.
- Téléthon : 50 €

PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2022.

- Parcelle 16R (devant cimeti re) : d gagement manuel sur 0,78 ha.
- Parcelle 9J (route de Raynans) : d gagement manuel en chemin e sur la plantation de ch ne 0,4 ha.
- Parcelle 7R (grand bois) : Nettoyage sur plantation de ch nes 0,5 ha.

Le montant total de ces travaux se monte   1348,45   TTC.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE).

Le conseil   l'unanimit  des pr sents accepte le reversement par le Syded   la commune d'une somme de 1000  . Soit une partie de la somme que les m nages de la commune paient sur leur facture d' lectricit  au titre de la TCFE.

PMA : REVISION LIBRE DES COMPENSATIONS.

Le conseil accepte   l'unanimit  des pr sents, le reversement par PMA au titre des compensations, de la somme de 14472  .

RECYCLERIE DES FORGES.

Le conseil accepte la convention avec la recyclerie des forges   Audincourt pour la r cup ration, la remise   neuf et la revente de cycles usag s ou inutilis s.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES.

Elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8H   19H.

MARCHE DU SOIR A ECHENANS.

Dans le cadre des march s du soir organis s par PMA, tous les vendredis soirs   partir du mois d'avril et jusqu'en septembre, la commune d'Echenans s'est port e candidate et la date retenue est le 12 AOUT 2022.

FIBRE OPTIQUE.

Une r union d'information s'est tenue   Sainte marie le 16 mars dernier   laquelle ont particip s un certain nombre d'habitants de la commune.

L'ensemble des foyers de la commune d'Echenans sont admissibles   la fibre optique   compter du 24 mars 2022.

Vous pouvez d s   pr sent demander votre raccordement   votre fournisseur d'acc s, mais merci de lire sur le lien ci-apr s les d marches, recommandations et pr cautions   prendre avant installation :

<https://drop.trinaps.com/a670f0e2>

Le conseil municipal